



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ecole Primaire de Marigny les Usages

20 rue de la gare
45760 Marigny les Usages

02 38 75 06 41
ec-marigny-les-usages@ac-orleans-tours.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU
Jeudi 9 novembre 2017

Participants :

↪ Présidente : Mme MAISON
↪ Enseignants : Mme GALLON
Mme MERCIER
Mme VILLETTE
Mme LEGRIS
Mme JULIEN
Mme CARRY
M. DODE
M. LAMBERT

↪ Représentants mairie

M.ARCHENAULT	Maire
Mme GRIVE	Adjointe aux affaires scolaires
Mme.LAZARENO	Adjointe aux finances
M.DELAPORTE	Conseiller municipal
Mme PINTO	Responsable Péri-scolaire

↪ Représentants parents :

M LAGHMIRI
Mme. COUTELLIER
Mme PILLETTE
Mme LANSON
Mme RENVOISE

↪ DDEN : Mme MOREAU

↪ Service civique : Alexandre ERIT & Florian COSTA

↪ ATSEM : Sylvie GONCALVEZ
Céline ETIENNE
Christine SEGOVIA

Pour introduction, la présidente nomme un secrétaire de séance : M.LAMBERT, puis rappelle l'objectif du conseil d'école :

Aborder les sujets qui concernent le fonctionnement de l'école, sans parler d'un enfant ou d'un cas particulier.

Le conseil d'école est constitué de trois parties : les enseignants, les parents d'élèves et la municipalité. Chacun pouvant librement donner son avis et faire partager ses expériences.

1) Présentation de la communauté éducative

2) Présentation du nouveau PPMS : voir le site de l'école

Renforcé et complété dans le cadre de l'évolution de notre société. Le nôtre est en cours de validation.

Mme Maison en rappelle la posture de vigilance qui doit devenir permanente de la part des enseignants mais aussi et des parents pour transmettre des réflexes en cas d'évènement pour palier à la sidération.

Le risque majeur (), la menace majeure (), L'alerte téléphonique, la notion de sécurité (acte involontaire) de sûreté (acte volontaire)

Se confiner ou évacuer, se mettre à l'abri sans se barricader, communication interne (l'alarme incendie ou une communication de bouche à oreille par une chaîne d'alerte). Sauver sa vie et le plus grand nombre de personnes.

3 exercices incendie dans l'année : N°1 prévenu N°2 non prévenu - 3 exercices attentat

N°114 : N° d'alerte sans parler. –

Les parents proposent que la mairie installe une alarme lumineuse dans l'école – Faire une étude (Mairie transmet au « salon des maires »)

Alerte à la cantine ou sur des temps partagés (Stéphanie Pinto le met en place en accord avec Mme Maison)

M.Lambert rappelle qu'il faut dédramatiser pour les plus jeunes afin de ne pas traumatiser un enfant fragile.

3) Vote du règlement intérieur : voir le site de l'école

Pas de modification sauf en ce qui concerne les objets dangereux et les téléphones portables comme demandé dans le Règlement Départemental.

Le Conseil d'Ecole se met d'accord pour que :

Les téléphones portables, qu'ils soient opérationnels ou non, soient interdits à l'école.

Aucun objet qui pourrait avoir un caractère dangereux ne peut être apporté à l'école. (sauf nécessaire aux besoins scolaires)

4) Présentation des priorités pédagogiques et projets de classe

a) Présentation du Projet d'Ecole

La stabilité et l'équipe est un point fort. Elle permet un esprit d'école et une véritable cohérence du parcours des élèves. Beaucoup de temps de concertation afin défendre les valeurs de la République et faire des enfants des citoyens mettant en avant le respect et l'ouverture aux autres, y compris face au handicap et les rendre acteurs dans leurs apprentissages. Les axes prioritaires du Projet d'Ecole permettent de poser les bases de cet esprit d'école tout en préservant la liberté pédagogique de chaque enseignant.

Axe 1 penser communiquer

Favoriser l'expression écrite en situation d'apprentissage réelle avec un vocabulaire développé. Apprendre d'autres cultures. S'ouvrir et interagir avec le monde par la découverte d'une langue étrangère (l'anglais). Maîtriser l'outil informatique. Donner du sens même dans les processus opératoires par les situations problèmes.

Un esprit sain dans un corps sain : L'Usep enrichit nos pratiques. Apprendre dans le registre de l'hygiène et du savoir vivre. Le langage des arts : s'inscrire dans la manifestation Bords de Loart et avoir une thématique commune annuelle développée différemment par chaque enseignant. « Traces et signes » pour 2017/2018. Poursuivre les chorales scolaires.

Axe 2 Approche bienveillante et exigeante des apprentissages

Les méthodes pour apprendre sous la forme d'une pédagogie de projets (projet individuel et/ou collectif) en cohérence au sein d'un cycle. L'acquisition des fondamentaux se fait en donnant du sens aux apprentissages. L'élève devient acteur.

b) Présentation des projets de classe : Les projets ont été plus spécifiquement développés lors des réunions de classe.

PS classe de M.Lambert : Grandir être autonome en utilisant les marionnettes

Pour les classes de MSGS de Mmes Legris et Julien : Les émotions, les 5 sens et le handicap dans la rencontre avec les personnes handicapées.

GSCP de Mme Carry qui exprime la grande aide des emplois civiques qui compensent l'absence d'ATSEM pour sa classe. Les thématiques seront également le travail sur les émotions et la sensibilisation au handicap avec une sortie prévue avec la classe de CE1CE2 de M.Dodé pour assister à des maths de tennis handisports.

CPCE1 de Mme Villette : l'environnement et la sensibilisation au développement durable, le tri des papiers, prendre soin des affaires personnelle ou collectives, découverte de la faune de proximité, observation des petites bêtes et l'impact de la pollution sur les paysages.

Concert JMF « Tam Tam » pour les 4 classes élémentaires.

Fréquentation du Jardin pédagogique pour toutes les classes de l'école et un projet renforcé pour les classes de Mme Carry, Mme Villette et M.Dodé (les élèves vont choisir les plantes pour réaliser un espace géométrique) CE1CE2 de M.Dodé : la coupe du monde de football sera le support d'un projet de découverte du monde. Les deux classes de CM1CM2 bénéficieront d'une Classe de découverte à Pénestin : thématiques scientifiques et environnementales. La classe de CM1CM2 de Mme Gallon va plus particulièrement travailler sur les contes traditionnels et détournés amenant à la production d'écrit et une correspondance avec une classe anglophone.

Les CM1CM2 de Mme Maison exploiteront les pistes de la classe découverte.

Piscine pour tous les élèves de la GS au CM2 par cycle de 10 séances.

Des chorales par regroupement de classe par niveau ou intercycles sont mises en place.

Toutes les classes s'inscrivent dans les Axes définis du Projet d'Ecole.

5) Bilan des interventions des associations

L'Association du jardin des jeunes pousses donne toute satisfaction. Le Conseil d'Ecole tient à mettre en avant la chance pour l'école de pouvoir profiter du jardin pédagogique et de l'implication des bénévoles de l'Association.

6) Dates des manifestations

Fête chorale 23 juin **Kermesse** 9 Juin. **Spectacle de Noël** : 11 décembre

Journées particulières : 100ème jour d'école, fête des sciences, fête des maths, miniusépiades

7) Modification des rythmes

Mme Grivé précise qu'il y a une réflexion actuelle dans le cadre d'une réunion multipartenariale

Validation pédagogique-organisation familiale- coût pour la mairie

Actuellement le coût réel des TAPS pour la mairie s'élève à 60 000 euros : 40 E / enfants à la charge des parents ?

Génère une inégalité dans la population.

M. Maire : On prend le temps. L'intérêt pédagogique ne se pose pas mais le désengagement prévisible de l'état met les communes devant une infaisabilité en dehors d'un report de charges sur les familles qui n'est pas souhaité par la mairie. Le levier impôt n'est pas non plus souhaité. La complexité pose des problèmes de sécurité (entrées et sorties d'enfants) et de gestion des personnels.

APEM : Les propositions antérieures étaient très attractives par leur diversité sans que le problème financier soit soulevé le coût. La désillusion est d'autant plus grande.

Les familles auront des frais de garde en compensation des temps libérés.

Le centre du mercredi, indexé sur le quotient, sera réactivé et pourrait être modulable à la demi-journée. Une réflexion va s'engager pour l'augmentation d'1/4h le midi pour les enfants et donc du temps de cantine ce qui impliquerait de finir à 16h45 le soir.

Sondage du Maire auprès des parents du conseil d'école : réponses variées. Un questionnaire déterminera anonymement le mode de garde les mercredis afin de poursuivre la réflexion.

Mme Maison précise que la décision finale n'appartient pas aux parents par un vote mais sera celle de l'académie et de la commune après consultation du Conseil d'Ecole.

Textes de référence [Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 - J.O. du 28 juin 2017](#) [Articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation](#)

La demande de dérogation repose sur plusieurs étapes :

1. *Concertation*

Toute demande de dérogation doit faire l'objet d'une concertation de l'ensemble des acteurs locaux (communes ou établissement public de coopération intercommunale (EPCI), conseils d'école et IEN de circonscription)

2. *Saisine des services départementaux de l'éducation nationale.*

La commune ou l'établissement public de coopération intercommunale et les conseils d'école saisissent conjointement les services départementaux de l'éducation nationale pour leur proposer une nouvelle organisation du temps scolaire.

3. *Examen de la demande*

C'est le DASEN qui arrête les organisations du temps scolaire des écoles de son département, selon différents critères :

- *respect du nombre maximal d'heures d'enseignement par semaine (24 heures d'enseignement), par journée (6 heures par jour) et par demi-journée (3h30 par demi-journée).*
- *garantie de la régularité et la continuité des temps d'apprentissage et de la prise en compte de la globalité du temps de l'enfant.*
- *compatibilité de cette organisation avec l'intérêt du service public de l'éducation.*
- *cohérence avec le projet éducatif territorial (PEDT), lorsqu'il existe, et le projet d'école.*

Avant d'arrêter définitivement cette organisation, le DASEN doit également consulter la collectivité territoriale compétente en matière de transport scolaire ainsi que le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN).

1. *Des problèmes ont été soulevés lors du temps de midi, quelle est la surveillance à ce moment-là, avant, pendant et après le repas ?*

2. *un questionnaire de satisfaction a été rempli à la cantine par les enfants, va-t-on avoir un retour sur leur ressenti ?*

- Réponse de Stéphanie Pinto : Le problème de jeux humiliants sur le temps du midi a été réglé par les animatrices (discussion, explication, sanction) . L'encadrement est suffisant et la répartition géographique éclatée est apaisante par rapport à l'an passé. Pendant le service de cantine des petits il y a des renforts pour les ATSEM (stagiaire, Cindy...) et 3 personnes sur le service des grands.
Les élu(e)s ont été présents une semaine pendant la semaine du goût (Agenda 21) pour évaluer le goût des enfants. Les restes ont été pesés car des enfants ne goûtaient pas. Le lieu est très bruyant mais avec un comportement normal. L'expérience sera réitérée pour compléter la première estimation.

3. *Un affichage a attiré notre attention portant sur la création de deux terrains à bâtir.*

Cet aménagement se situe derrière Le Marigny, entre les ruches du jardin des jeunes pousses et le chemin d'accès à l'école.

La mairie peut-elle présenter un projet de sécurisation de nos enfants aux abords du parking pendant la durée des travaux, ainsi que le projet d'aménagement retenu pour la sortie des véhicules de ces terrains.

Pouvez-vous également nous confirmer que deux places de parking seront supprimées alors qu'il est déjà à saturation aux heures d'entrée et de sortie d'école ?

- Réponse de M. Le Maire : Le terrain proximal de l'école n'a pas changé de propriétaire. Le panneau ne concerne que le bornage du terrain. Il n'y a donc pas à avoir d'inquiétude pour la sécurité des abords de l'école.

4. *Nous voudrions savoir si la question a été traitée au sujet de l'école les mercredis matin ? Et quand aura lieu le vote des parents pour supprimer ou non cette matinée-là ? « En effet, je remarque que notre école a pris beaucoup de retard par rapport aux autres écoles publiques du Loiret pour prendre ensemble une décision permettant à nos enfants et aux parents de gérer au mieux le rythme scolaire, surtout chez les tous petits. »*

- Déjà traitée : Mme Maison précise qu'actuellement seulement 72 écoles sur 500 du Loiret sont passées aux 4 jours ce qui représente 14%. La commune de Marigny n'a donc pris aucun retard par rapport aux autres écoles publiques du Loiret.

Fin de la séance à 20h40

La Directrice, Marie-Aline MAISON

